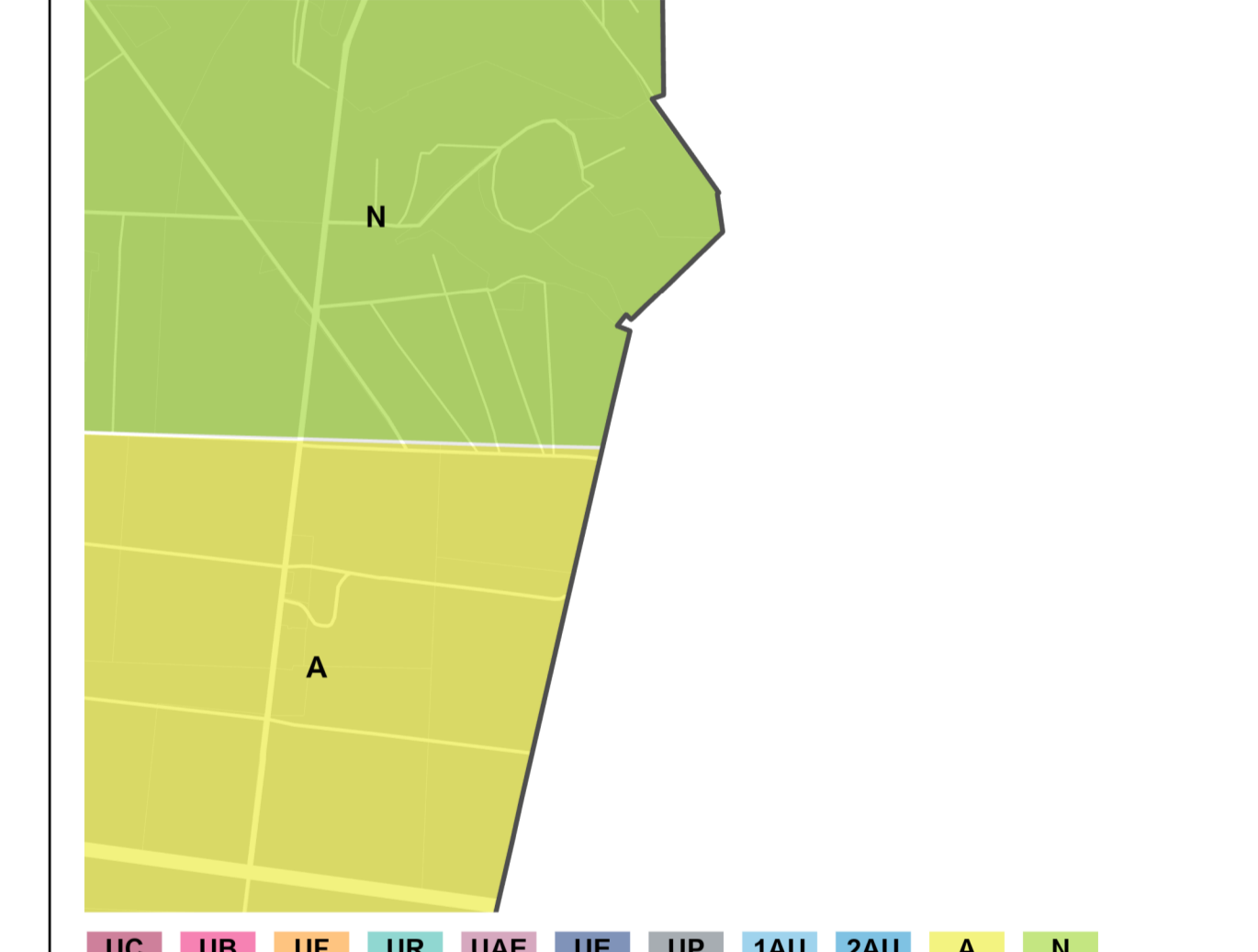


PLU prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLU approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

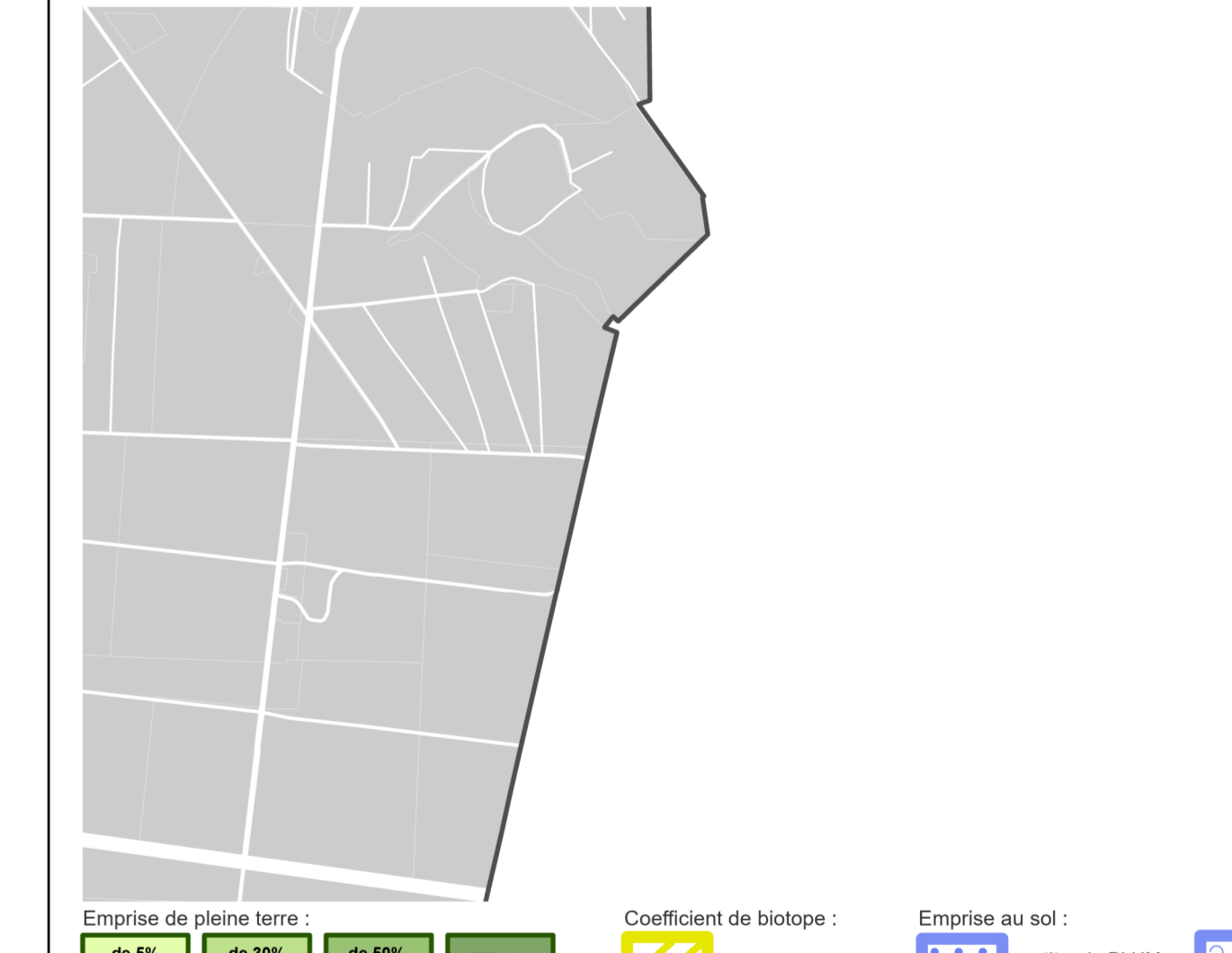
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> Zonage d'urbanisme UC : zone Urbaine de Centre-ville UC1 : les centres-villes UC2 : les centres-villes anciens UB : zone Urbaine de Boulevard UF : zone Urbaine de Fonction UE : zone Urbaine d'Equipement UA : zone d'Urbanisme dans un 2e temps A : zone Agricole N : zone Naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective exposés Actes protégés Alignement d'arbres Coteur d'été Parcours vert Boisement urbain et espaces d'ornement Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Édifice non rénové Ensemble patrimonial Linéaire commercial protégé Emploi commercial Secteur de constructibilité limité Secteur respectant un maximum (*) ou un minimum (*) de logements sociaux Zone non soustraite Appareillement de plus de 3 voies Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation TMI : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

